

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AVRIL 2010**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le jeudi vingt neuf avril deux mil dix sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÛN, Maire.

Présents : Gilles SALAÛN, Jean-Pierre AUBERT, Eugène THOMAS, Sylvie HAMON, Pierre LE GRAND, René LATOUCHE, Marguerite ANSQUER, Claire GENDRON, Denis BRELIVET, Jean-Michel LE QUEAU.

Absents excusés: NEANT

Secrétaire de séance : Sylvie HAMON

Participe : Amélie LEON, Secrétaire de Mairie

La convocation a été adressée individuellement le 20 avril 2010 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le 29 avril 2010 à 20h.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h10.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 MARS 2010.

Les élus n'ont pas de remarques.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2010

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes sur proposition de la commission Finances réunie le 26 avril 2010. Les subventions seront imputées à l'article 6574 du budget communal.

Associations	Somme demandée en 2010	2009	Somme proposée 2010
Comité Sant Kouled Animation		200 €	200 €
Société de chasse		150 €	200 €
AMAP			150 €
Club des Aînés		150 €	200 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Châteaulin et sa région		80 €	80 €
France Adot 29, don d'organes (Brest, CHU Morvan)		35 €	35 €
Association des paralysés de France (Quimper- Brest)	40 €	35 €	35 €
Aides (Quimper)		35 €	35 €
Association de parents d'enfants inadaptés championnet	/	/	30 €
Entraide cancer en Finistere (Quimper)		80 €	80 €
Mini crèches associative (Châteaulin)	/	/	30 €

Kastellin Mamm-Goz Tad-Goz (Châteaulin)		50 €	50 €
Association Prévention routière		20 €	20 €
Université du Temps Libre (Châteaulin)		50 €	50 €
Chorale de l'Aulne (Châteaulin)		20 €	20 €
Comité de Développement des agriculteurs pays de Châteaulin (Châteaulin)			30 €
Société d'horticulture et art floral du bassin de Châteaulin		40 €	40 €
IDEE	30 €	30 €	50 €
Breizh 29 (bouchons, Annie BLOUET)		/	20 €
Assistante maternelle de l'Aulne		/	30 €
Ligue des droits de l'homme			20 €
Proposition de la commission pour une aide au comité Sant Kouled animation (déplacement à Isserteaux)			400 €
TOTAL		975 €	1 785 €

Les Conseillers soulignent qu'il est attribué 150 € à l'AMAP car elle est une association nouvelle sur la commune alors qu'il est attribué 200 € aux autres associations de la commune.

Monsieur AUBERT souligne que l'association IDEE est en difficulté financière et propose d'octroyer une subvention de 50 € au lieu de 30 € proposée par la Commission Finances.

Monsieur THOMAS s'étonne de ne pas trouver l'AMF 29 dans le tableau. Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit d'une cotisation et non d'une subvention. La cotisation est imputée sur un autre article.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU

Monsieur Le Maire indique qu'une recette a été prévue à l'article 2762 d'un montant de 2 050,04 € correspondant à la récupération de la T.V.A suite aux travaux d'acheminement en eau potable à Kernevez. Une dépense au même article (2762 « Créances sur transfert de droits à déduction de la T.V.A ») n'a pas été budgétisée.

Afin de régulariser la situation, il importe de prendre une décision modificative au budget Eau 2010 comme présentée ci-dessous :

Sens	Imputation	Libellé	Montant
Dépense	2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 2 050, 04 €
Dépense	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de la T.V.A	+ 2 050,04 €

Monsieur Le Maire précise qu'un permis de construire vient d'être accordé à Kernevez.

Monsieur Le Maire évoque le projet de lotissement au même lieu.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 au budget Eau 2010.

PROGRAMME VOIRIE 2010

Monsieur Le Maire présente le tableau comparatif élaboré par Monsieur RANNOU de la DDTM.

La SCREG a présenté une variante utilisant du compomac.

Il souligne que d'autres communes ne sont pas satisfaites du compomac.

Considérant l'état de la route, la Commission Finances a préconisé d'utiliser de l'enrobé pur.

Concernant le plateau situé à Pennaros, Monsieur Le Maire précise que n'étant pas en agglomération, il est interdit de limiter la vitesse à 30 km/h., ce plateau n'est donc pas légal. Afin de régulariser la situation, il convient soit de démolir le plateau soit d'adoucir le plateau pour un coût d'environ 1 000 €. Cette dernière solution imposerait d'ajouter des panneaux signalisant l'entrée dans une agglomération « Pennaros – Commune de Saint-Coulitz ». Il est précisé qu'un panneau coûte environ 250 €.

Madame HAMON précise que le problème se pose également à Banine.

Monsieur le Maire, après consultation des entreprises par procédure adaptée, fait part au Conseil Municipal que l'entreprise BRUNEAU TP, dont la proposition de variante est la mieux disante concernant l'enrobé pur, a été retenue pour effectuer les travaux de modernisation de la voirie pour le programme 2010.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 36 800 € H.T.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché à bon de commande avec la société BUREAU TP.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire, par l'article L 2212-1 du CGCT doit assurer « le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique ».

La loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile a pour objectif de développer l'organisation de chaque niveau d'intervention afin de rendre plus efficace l'action des différents acteurs publics et privés lors du déclenchement d'une crise ou d'une catastrophe.

A ce titre cette loi et le CGCT rendent obligatoire la réalisation d'un plan communal de sauvegarde dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels défini par arrêté du Maire.

Notre commune étant concernée par le risque inondation, 14 maisons sont concernées, il convient de définir un plan communal de sauvegarde (PCS).

Monsieur le Maire évoque les principaux points.

Le projet de PCS a été transmis aux conseillers qui n'émettent pas de remarques particulières.

Il est cependant demandé de rajouter la liste des personnes concernées avec leurs coordonnées ainsi que le nom d'une personne proche à contacter en cas de besoin.

Le Maire signera l'arrêté 2010-012 approuvant la révision du Plan communal de sauvegarde.

ENQUETE PUBLIQUE : REGULARISATION D'UN ELEVAGE AVICOLE PAR L'EARL L'ETANG

Monsieur Le Maire présente le projet donne la parole à Monsieur THOMAS, Adjoint. Celui-ci rappelle l'objet de l'enquête publique qui se déroule du 6 avril 2010 au 6 mai 2010. Elle vise l'autorisation d'exploiter (régularisation) un élevage avicole par l'EARL de l'Etang aux lieux dits « Pen Ar C'Hoat » à Saint-Coulitz et « Poulavague » à Cast dans le cadre de l'installation d'un jeune agriculteur, pour un effectif de 24 000 dindes médium soit 72 000 animaux équivalents volailles.

Il précise que l'installation est située dans un périmètre de vigilance et est concerné par la zone PPRI (Plan de Prévention du risque Inondation) et dans le périmètre de captage d'eau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable, sur la demande présentée par l'EARL de l'Etang.

TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISE 2011

Chaque année, le conseil doit dresser une liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés valable pour l'année suivante. Saint-Coulitz est regroupé avec les communes de Saint-Ségal et Port Launay. Le tirage au sort sur la liste définitive aura lieu à Saint-Ségal. Le nombre de jurés pour ce regroupement s'élève à 2.

La désignation se fait par tirage au sort sur la liste électorale. Madame Claire GENDRON est désignée pour tirer au sort.

Est désigné juré Monsieur GOAVOT André.

QUESTIONS DIVERSES

* 8 mai:

Rassemblement devant la mairie le samedi 8 mai à 11h30 puis défilé jusqu'au monument aux morts et dépôt de gerbe. Pour clôturer la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle communale.

* 8 et 9 mai : concours de pêche à Coatigrac'h :

Un arrêté de circulation a été pris autorisant les véhicules à se garer du côté gauche de la route qui mène de La Pointe à Coatigrac'h.

* Voyage à Issertaux du 21 au 24 mai :

Il reste des places. Toute personne qui souhaite y participer est la bienvenue.

*PNRA:

Madame GENDRON, déléguée au PNRA, informe qu'une réunion est prévue en mai.

*Contrôle de l'assainissement:

Madame ANSQUER demande l'état l'avancement du dossier assainissement.

Monsieur Le Maire précise que les contrôles se poursuivent.

Madame ANSQUER rapporte l'inquiétude de certains de se voir infliger une amende pour non mise en conformité. Il lui est répondu que cela dépend de la compétence du Maire et qu'il attend le résultat de l'étude du SPANC avant de prendre des décisions quant à l'éventuelle installation d'assainissement collectif ou semi-collectif.

Le résultat se traduira par une carte de la commune, établie selon un code couleur par résultat d'assainissement : polluant, susceptible d'être polluant....

Monsieur AUBERT précise que si un assainissement collectif ou semi-collectif est installé dans certains secteurs cela représente un coût non négligeable pour les particuliers.

Il est rajouté que dans les zones où l'installation collective n'est pas envisageable, les propriétaires peuvent commencer les travaux.

Fin de séance à 21h25.
